

PROGRAMME « PLANTEZ LE DÉCOR » DU PETR CENTRE-CHER

Soutenir la biodiversité locale, participer à la gestion durable de l'eau et contribuer à la résilience du territoire

Sommaire

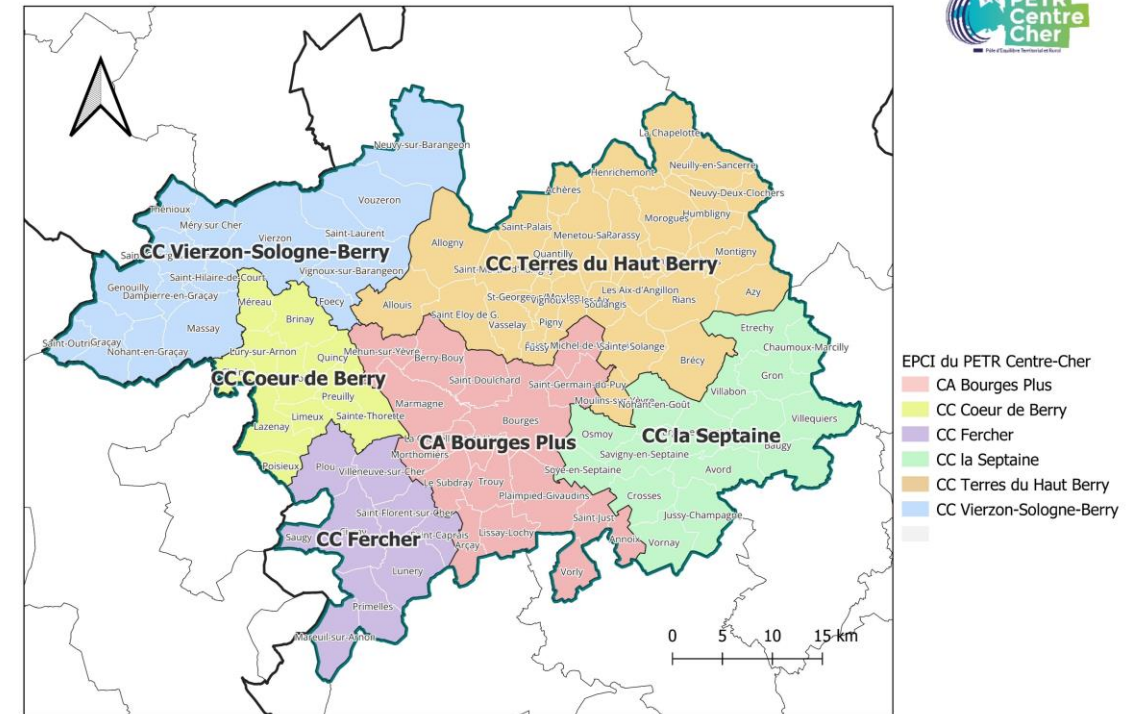
- I. Plantez le Décor, en quelques mots
- II. Evolutions de l'opération
- III. Quel bilan pour la biodiversité ?
- IV. Plantez le Décor aujourd'hui

Le PETR, qu'est-ce que c'est ?



- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, créé en 2019 lors de la fusion de 3 structures
- 6 EPCI, 98 communes, 195 000 habitants
- Président : M. Mazé
- Comité syndical (84 élus)
- Une équipe technique de 15 personnes
- Outil de coopération entre les EPCI
- Développement territorial : projet de territoire, planification SCoT, outils contractuels, alimentation, santé, biodiversité/environnement...

LE PETR CENTRE-CHER EN 2024



PETR CENTRE-CHER / AM / 20230807 / <QGZ:PETR_2024>

Sources : IGN, AdminExpress; PETR Centre-Cher

Plantez le Décor ?

- **Programme de plantation** pour accompagner techniquement et financièrement l'achat de plants et fournitures
- **Subvention de haies et bosquets** (jeunes plants), arbres d'alignement et fruitiers en demi-tige.
- **Programme mobilisant les fonds régionaux** du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- **S'adresse aux entreprises, associations, particuliers** (haies et bosquets) **ainsi qu'aux collectivités** (haies, bosquet, arbres d'alignement et vergers)

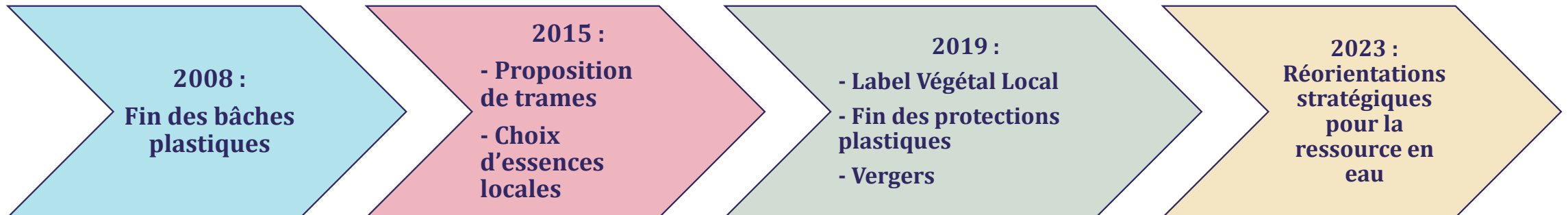
ÉVOLUTIONS DE L'OPÉRATION PLANTEZ LE DÉCOR

Un programme de plus de 20 ans



Historique de l'opération

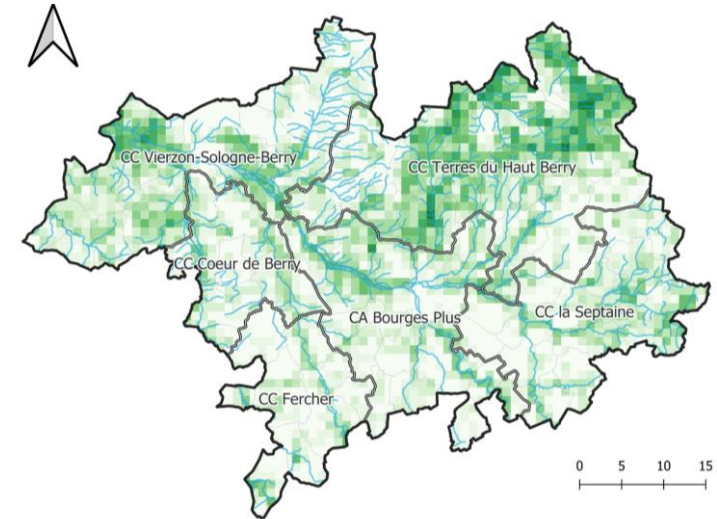
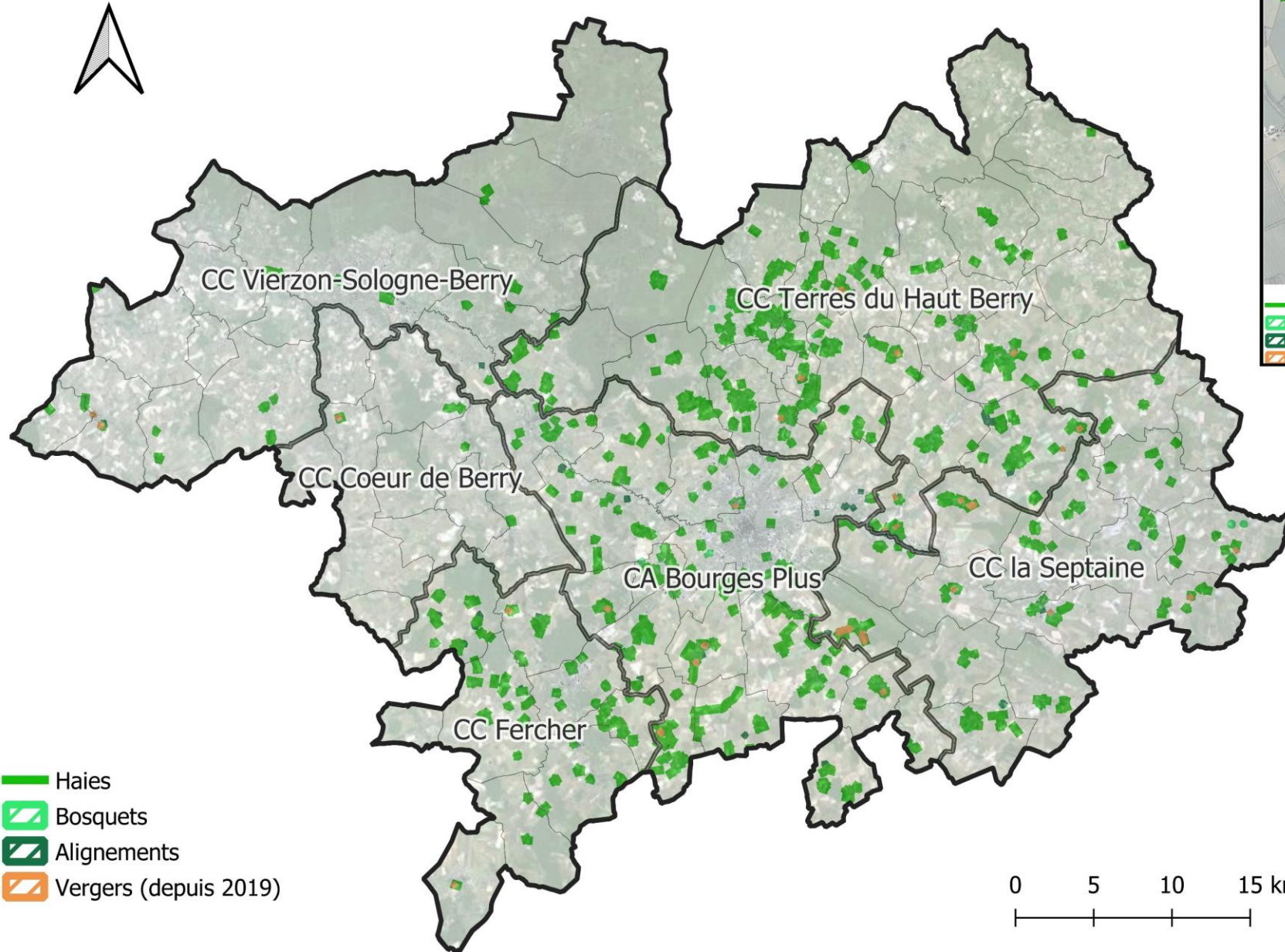
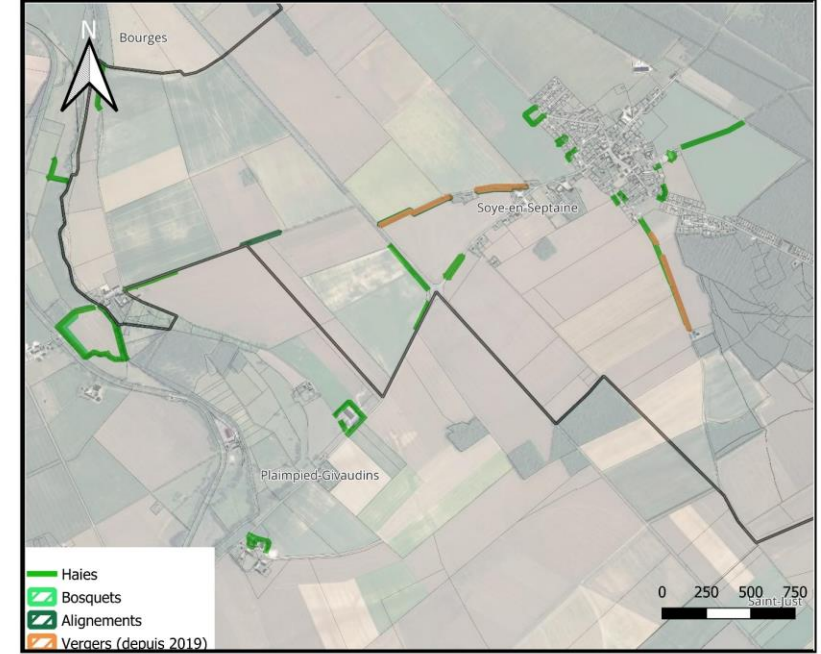
- A l'origine, un programme orienté « collectivités », élargi à un ensemble de bénéficiaires
- Progressivement, adaptation des subventions pour favoriser les grands projets, ainsi que les projets situés sur la Trame Verte et Bleue et ceux répondant aux enjeux environnementaux de manière générale.



En quelques chiffres

- **Opération menée depuis plus de 20 ans, commencée en 2001**
- **Depuis le début de l'opération, ce sont :**
 - 993 projets accompagnés
 - 388 000 € de subventions régionales pour un montant total de 618 000 €
 - 170 km de haies / 360 000 plants
 - 10 hectares de bosquets
 - 24 km d'arbres d'alignement (2 046 arbres)
 - 32 vergers (533 arbres)

LES PROJETS ACCOMPAGNES PAR PLANTEZ LE DECOR DEPUIS 2001



QUEL BILAN POUR LA BIODIVERSITÉ



Evaluation des haies en 2021

- **9 critères étudiés** : essences, hauteur, longueur, âge, strates, connectivité, bois mort...
- **Création d'un indice de biodiversité potentielle (IBP)** sur un échantillon de 42 haies (2001 à 2016)
- **Des constats** :
 - Haies dans l'ensemble **trop entretenues**, notamment celles des collectivités
 - Plus une haie est **âgée**, plus elle aura tendance à être **bénéfique** pour la biodiversité

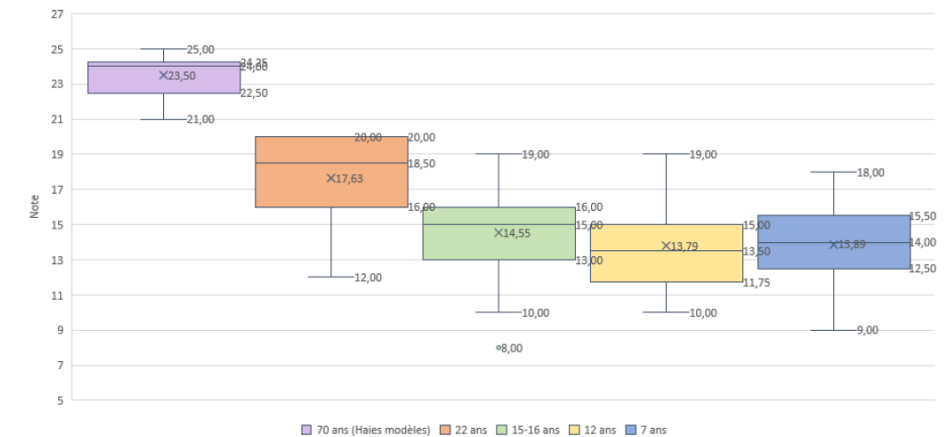
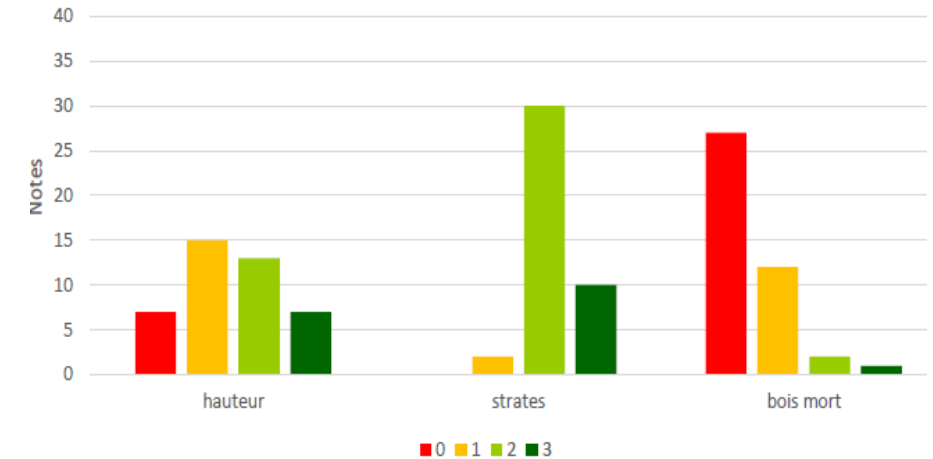


Figure 20 : Notes d'IBP pour les haies PLD et modèles en fonction de leur âge

Importance de l'entretien

L'entretien d'une haie a une forte incidence sur son potentiel d'accueil

- Les différentes strates sont à favoriser (herbacée, arbustive, arborée).
- Le bois mort est **essentiel** à la biodiversité.
- Plus une haie est âgée et développée (hauteur et largeur), plus elle est favorable à la biodiversité.
- Les anfractuosités, que l'on trouve essentiellement sur les arbres âgés, sont autant de micro habitats potentiels pour la faune.

Exemples Plantez Le Décor



Haie d'agriculteur à Berry-Bouy, 2001



Haie d'agriculteur à Arçay, 2011



Haie de collectivité à Rians, 2016



Haie de particulier à St-Georges-sur-M. 2008



Haie de particulier à St-Martin-d'Auxigny, 2016



Haie de collectivité à Brécy, 2011

Des modes de gestion très contrastés...



L'enjeu de promouvoir des essences locales et diversifiées



PLANTEZ LE DÉCOR AUJOURD'HUI

Un programme au service de la biodiversité et
d'une gestion durable de la ressource en eau



Fonctionnement du programme



- **Plantez le Décor** vise à favoriser et soutenir la plantation de haies en plantant des espèces locales, adaptées au climat et contribuant à la sauvegarde de la biodiversité locale.
- **Les planteurs choisissent les végétaux suivant une trame type qui leur est proposée.** Cette trame allie des espèces répondant à différents besoins (haie fruitière, favorable aux oiseaux, bois énergie, ...).
- **Le PETR organise ensuite une commande groupée** de plants et fournitures, qui sont livrés aux planteurs en décembre.
- **Les projets de plantation reçoivent un soutien financier via le CRST** (Contrat Régional de solidarité territorial) allant de 25 % à 80 % du montant total selon les dossiers.
- **Livraison en deux temps aux serres municipales de Bourges** : d'abord des fournitures, puis des plants

Plusieurs configurations possibles

Pour tous les types de porteurs :

- **Haie champêtre** : minimum 100 mètres linéaires (ml), plantation sur 2 lignes en quinconce. Possibilité de se regrouper pour les particuliers afin de mutualiser plusieurs projets et atteindre les 100 ml.
- **Bosquet** : entre 100 m² et 1 ha avec au moins 6 espèces différentes.

Pour les collectivités uniquement :

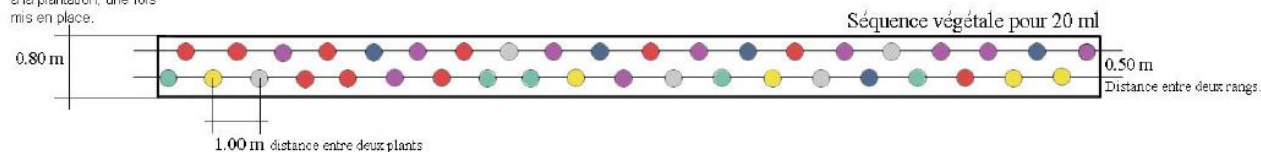
- **Alignement d'arbres** : entre 10 et 20 arbres en tige de 3 espèces différentes minimum.
- **Vergers** : entre 5 et 20 arbres en demi-tiges, plantés sur une parcelle ouverte à tous

- Des fournitures sont également proposées : paillage et protection contre la faune (chevreuils, lièvres, etc.)

Proposition de plusieurs trames

- **Trame 1** : haie favorable aux oiseaux et pollinisateurs, dont troène commun et prunellier...
- **Trame 2** : haie haute favorable aux oiseaux et pollinisateurs, dont sureau noir et noisetier...
- **Trame 3** : haie semi-persistante, dont charme commun et troène commun...
- **Trame 4** : haie fruitière, dont noisetier et cornouiller mâle...
- **Trame 5** : haie bois-énergie, composition au cas par cas...
- **Trame 6** : plantation en bord de cours d'eau/ripisylve, composition au cas par cas

Largeur du film
biodegradable nécessaire
à la plantation, une fois
mis en place.



- N° 1 ● 10 unités
- N° 2 ● 10 unités
- N° 3 ● 5 unités
- N° 4 ● 5 unités
- N° 5 ● 5 unités
- N° 6 ● 5 unités

Soit pour 100 ml :
Essence végétale

- N°1 = 50 u
- N°2 = 50 u
- N°3 = 25 u
- N°4 = 25 u
- N°5 = 25 u
- N°6 = 25 u

Soutien de la biodiversité

Pourquoi plusieurs espèces par projet ?

- Limite l'impact des maladies
- Maximise la période de floraison et de fructification
- Favorise la faune, en leur proposant une diversité d'essences

Des végétaux labellisés « Végétal Local »

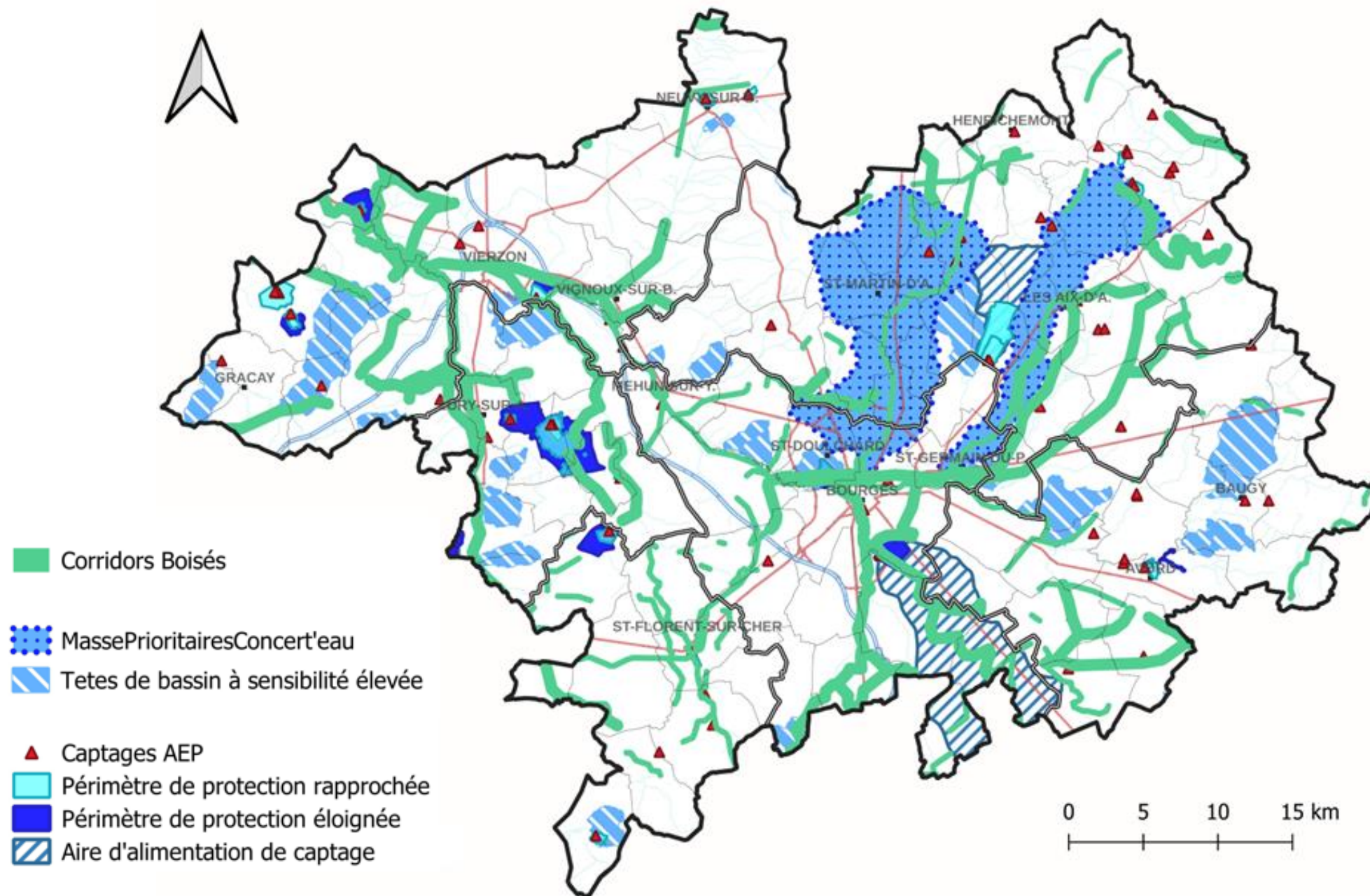
- Végétaux Bassin Parisien Sud → adaptés au climat local
- Label de l'Office Français de la Biodiversité



Les livraisons en 2023



SYNTHESE DES ZONES A ENJEUX



Des taux d'aide selon la réponse aux enjeux environnementaux

Taux d'aide	Cas de figure
80 %	<ul style="list-style-type: none">Plantations dans une zone prioritaire (voir carte)Plantations favorables à un milieu naturel et/ou à une espèce et accompagnée par un expert institutionnel
50 % (hors zones prioritaires)	<ul style="list-style-type: none">Grands projets (haies \geq à 350 ml ; bosquets \geq 750 m²)Plantations d'arbres d'alignement et/ou fruitiers sur l'ensemble du territoire du PETR Centre-Cher
25 % (hors zones prioritaires)	<ul style="list-style-type: none">Haies entre 100 et 350 mlBosquet entre 100 et 750 m²
Bénéfice du tarif commande groupée	<ul style="list-style-type: none">Regarnissage de haies

Informations et dépôt du dossier

- Maureen Chaulieu, chargée de mission biodiversité et trame verte et bleue au PETR :
 - maureen.chaulieu@petr-centrecher.fr, 02 46 59 15 47, 07 48 83 02 71 (ligne directe)
 - tvb@petr-centrecher.fr, 02 46 59 15 40 (accueil)
- Site du PETR Centre-Cher : <https://www.sirdab.fr/plantez-le-decor/>

